

Le Mans, le 07 avril 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **SÉCHERESSE EN SARTHE : ABROGATION DE L'ARRÊTÉ DE RESTRICTION DU 7 MARS 2023 MAIS MAINTIEN DE MESURES DE SOBRIÉTÉ SUR LE DÉPARTEMENT**

Grâce aux pluies du mois de mars, la situation hydrologique au 2 avril 2023 fait état d'un retour à des débits de cours d'eau au-dessus des seuils de restriction sécheresse.

Les mesures de restriction ou d'interdiction des usages de l'eau sont donc levées pour l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs...) du département.

L'arrêté du 7 avril 2023 portant abrogation de l'arrêté du 07 mars 2023, plaçant certains bassins hydrographiques du département de la Sarthe sous le régime de limitation ou suspension temporaire des usages de l'eau met fin aux mesures de restrictions.

Toutefois, M. le préfet de la Sarthe a réuni le comité départemental de la ressource en eau, instance de concertation sur la gestion de l'eau, le 29 mars 2023.

L'ensemble des représentants des usagers de l'eau a été informé des situations hydrologique et météorologique actuelles et des actions en cours pour préparer et anticiper au mieux la saison de basses eaux à venir.

Il a été rappelé que les différents indicateurs, tant au niveau national que local, restent préoccupants pour les mois à venir.

Ainsi, le constat montre que les conditions météorologiques de ces derniers mois, du fait d'une faible pluviométrie hivernale, ont entraîné une recharge insuffisante des nappes dans le département.

Les niveaux des nappes souterraines étant particulièrement bas en cette fin mars, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et le bon fonctionnement des milieux constituent une priorité essentielle pour les prochains mois:

Le Préfet appelle à nouveau chacun à sa responsabilité citoyenne et à un usage économe de la ressource en eau sur l'ensemble du département.